

GFA la Levée
La Levée
St Laurent de la Prée
17450 FOURAS

Fouras, le 25/02/2012

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

références du GFA : 017160200

objet : Paiement des primes MAE du GFA la Levée (2008 à 2011)
Non paiement de primes MAE/CAB ou SAB/C
Refus de cumul de SAB/M avec des MAE/T

Madame le Préfet
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
89 Avenue des Cordeliers
17000 La Rochelle

Suite aux courriers de mon avocat des 10/03/2010 pour lequel une réponse a été reçue le 12/05/2010), et 10/05/2011, resté celui-ci sans réponse.

Malgré l'attestation, par l'Agence Bio de la réalisation de mes obligations déclaratives en 2007 et 2008, aucune révision des MAE/CAB n'a été mise en place, soit 4417,10 €. notamment pour la conversion de 10,09 ha en agriculture biologique.

Malgré le chevauchement partiel de la nouvelle MAE de 2008, qui couvrait plus de surface que l'EAE antérieure, l'écrêtement au pro rata temporis de la nouvelle prime MAE a été fait sur les parcelles qui n'étaient pas sous contrat EAE. Malgré la contractualisation dès le 01/01/2008 d'une surface plus importante en 2008, vos services n'ont pas cru normal de considérer ces nouvelles surfaces sous le contrat nouveau en MAE.

Malgré le retard de paiement pour l'année 2008 des primes MAE, payées au 04/03/2009 aucun versement d'intérêts de retard n'a été effectué.

Malgré le retard de paiement pour l'année 2009 des primes MAE, payées au 23/04/2010 aucun versement d'intérêts de retard n'a été effectué.

Malgré le retard de paiement pour l'année 2010 des primes MAE, payées en juillet 2011, toujours sans tenir compte de la demande en CAB, aucun versement d'intérêts de retard n'a été effectué.

Pour ce qui est des paiements des diverses Primes de 2011, un petit récapitulatif des extraits du compte du GFA la Levée sont joints.

Mais de façon assez claire, les primes PAC/DPU sont payées avec 6 semaines d'avance pour une moitié, à la date dite pour l'autre moitié.

Pour ce qui est des primes MAE, seuls 75% sont payées avant le 31/12, le reste étant payé aux 13 et 20 JANVIER 2012. sachant qu'il manque toujours environ 90 € sur les MAE/T...

Quant aux paiements des SAB/M, dans le cadre du premier pilier, il manque toujours la totalité des MAE/CAB puisque vos services n'ont pas répondu à la lettre de l'avocat du GFA du 10/05/2011, jointe. Et que ces primes SAB/M et SAB/C étant maintenant dans le cadre du Premier Pilier de la PAC, plus aucune interdiction de cumul ne peut être invoquée.

Cependant, lors du dépôt du dossier 2011 du GFA la Levée, vos services ont refusé de prendre la demande de SAB/M sur les surfaces inscrites en même temps en MAE/T MACH.

Pour éviter tout blocage intempestif, je n'ai donc pas demandé sur les imprimés la prime SAB/M sur les prairies du GFA en zone Natura 2000 et MAE/T.

Ce non cumul invoqué par vos services est erroné, bien entendu, puisque les mesures des premier et second piliers sont toujours compatibles.

En fonction de tous ces éléments, je vous demande

- 1) de bien vouloir demander à vos services que ces différentes primes soient mises en paiements, à savoir la CAB, les MAE/T lors du chevauchement MAE/EAE de 2008.
- 2) de bien vouloir demander à vos services que les intérêts de retard au taux en vigueur soient mis en paiement
- 3) que la SAB/M du Premier Pilier pour 2011 soit calculée et mise en paiement pour 2011 sur les prairies en MAE/T Natura 2000

Je vous prie d'agréer Madame ; mes sentiments les meilleurs.

Le gérant du GFA la Levée

J MARET